

Compte rendu du Conseil Municipal du 18/03/2022 à 20h00

Présents : François ARCANGELI, Philippe BUSSIÈRE, Jean CAZES, Christian DAURUT, Jean-Paul ESTRADE, Colette FABRE, Johan PRADERE, Sylvie SIMPSON.

Absents : Michèle ARCANGELI a donné procuration à Philippe BUSSIÈRE

Marie-Christine CHEUZEVILLE a donné procuration à Jean CAZES.

Johan PRADERE est désigné secrétaire de séance

Madame le maire précise que le point N° 10 est supprimé et sera abordé lors du vote du budget.

1. Compte-rendu de réunions

Syndicat des écoles : François ARCANGELI, Johan PRADERE. Élection d'un nouveau président et d'un nouveau bureau. François ARCANGELI est élu président, 5 vice-présidents sont élus : Mme Ortet (sera chargée des RH), M. Martin (sera chargé des finances), Mme Rey (sera référente du RPI Ganties Estadens Couret), M. Favarel (sera référent du RPI Soueich-Encausse-Cabanac), Mme Montégut (sera référente du RPI de la vallée de l'Arbas). Mme Segard membre du bureau. Un second membre du Bureau sera élu lors du prochain CS.

Commission de vérification des listes électorales : Johan PRADERE, Bernard AURET, Gérard PRADERE, La commission s'est réunie le 17 mars.

Réunion Pumptrack : François ARCANGELI, Philippe BUSSIÈRE. Une réflexion devra être engagée pour sécuriser la liaison village / pumptrack notamment pour les enfants. La pumptrack sera terminée fin juin.

2. Opération en cours

Micro station ancienne gendarmerie : Philippe BUSSIÈRE, Jean CAZES, Christian DAURUT. La solution envisagée est derrière le bâtiment au fond du jardin. Une dernière réunion sera organisée prochainement avec Réseau 31 afin de tout caler avant le démarrage des travaux. La question de la pompe de relevage sera abordée. Les 4 parcelles de jardins partagées seront redessinées.

Élagage pour déploiement fibre : Christian DAURUT, Sylvie SIMPSON, Entreprise BYON, Mr VERDERON de Haute-Garonne Numérique. L'Entreprise BYON est venue sur site à plusieurs reprises pour refaire le point. De nombreux propriétaires ont fait le nécessaire. Il reste peu de parcelles dont les élagages ou les ébranchages restent à faire. Un ultime courrier RAR à ces propriétaires leur sera envoyé pour qu'ils réalisent les travaux. Sans motif justifié ou inaction de leur part d'ici première semaine du mois d'avril la Commune sous-traitera l'élagage et les frais engagés par celle-ci seront à rembourser par les particuliers.

Un tronçon de 200 mètres longeant le terrain de parapente sera réalisé en souterrain et non en aérien. Le chemin de Berteille est en cours d'étude.

Pose Conduite AEP Chemin de Planque : Jean-Paul ESTRADE. Travaux prévus en octobre de cette année.

Pool Routier : l'enveloppe pour 2022 est de 11650€ et doit être utilisée dans l'année. Nous avons 3 devis dépassant largement ce montant. Il a été décidé que la réfection des trois tronçons suivants : Planque des conteneurs au pont, de la bibliothèque au croisement vers Peyréou, impasse Courtiou Deth Tap seraient partiellement réalisés là où c'est le plus endommagé.

3. Approbation des comptes administratif 2021

BUDGET PRINCIPAL

Vu les articles 1612-12 et 2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales,
En l'absence de Mme le Maire qui a quitté la salle et ne prend donc pas part au vote,
Vu l'exécution budgétaire 2021 retracée au compte administratif 2021 dressé par Mme le Maire,
Vu le résultat de clôture pour l'exercice 2021 détaillé comme suit :

Résultat de clôture y compris les années antérieures :
Résultat sur la section de fonctionnement : + 101 123,02 €
Résultat sur la section d'investissement : - 51 536,11 €

COMMUNE DE ARBAS - BUDGET COMMUNAL - CA - 2021

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES	RECETTES
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A 219 836,78	G 269 372,08
	Section d'investissement	B 133 684,74	H 55 977,55
		+	+
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C 0,00 (si déficit)	I 51 587,72 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D 0,00 (si déficit)	J 26 171,08 (si excédent)
		=	=
TOTAL (réalisations + reports)		= A+B+C+D 353 521,52	= G+H+I+J 403 108,43
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E 0,00	K 0,00
	Section d'investissement	F 7 635,00	L 8 203,11
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F 7 635,00	= K+L 8 203,11
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E 219 836,78	= G+I+K 320 959,80
	Section d'investissement	= B+D+F 141 319,74	= H+J+L 90 351,74
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F 361 156,52	= G+H+I+J+K+L 411 311,54

Suite à un débat contradictoire, le conseil municipal décide :
- D'approuver et d'arrêter le compte administratif pour l'exercice 2021 comme présenté ci-dessus.

BUDGET RÉSEAU CHALEUR BOIS

Vu les articles 1612-12 et 2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales,
En l'absence de Mme le Maire qui a quitté la salle et ne prend donc pas part au vote,
Vu l'exécution budgétaire 2021 retracée au compte administratif 2021 dressé par Mme le Maire,
Vu le résultat de clôture pour l'exercice 2021 détaillé comme suit :

Résultat de clôture y compris les années antérieures :
Résultat sur la section de fonctionnement : + 8 122,78 €
Résultat sur la section d'investissement : + 12 501,83 €

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES		RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section d'exploitation	A 75 234,49	G	79 721,81	G-A 4 487,32
	Section d'investissement	B 445 533,31	H	362 347,34	H-B -83 185,97

		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section d'exploitation (002)	C 0,00	I 3 635,46	(si déficit)	(si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D 0,00	J 95 687,80	(si déficit)	(si excédent)

		=		=	
			DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
TOTAL (réalisations + reports)	P= A+B+C+D	520 767,80	Q= G+H+I+J	541 392,41	=Q-P 20 624,61

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (2)	Section d'exploitation	E 0,00	K 0,00
	Section d'investissement	F 2 533,19	L 0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F 2 533,19	= K+L 0,00

		DEPENSES		RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
RESULTAT CUMULE	Section d'exploitation	= A+C+E 75 234,49	= G+H+K	83 357,27	8 122,78
	Section d'investissement	= B+D+F 448 066,50	= H+J+L	458 035,14	9 968,64
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F 523 300,99	= G+H+I+J+K+L	541 392,41	18 091,42

Suite à un débat contradictoire, le conseil municipal décide :

- D'approuver et d'arrêter le compte administratif pour l'exercice 2021 comme présenté ci-dessus.

BUDGET PHOTOVOLTAÏQUE

Vu les articles 1612-12 et 2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales,
 En l'absence de Mme le Maire qui a quitté la salle et ne prend donc pas part au vote,
 Vu l'exécution budgétaire 2021 retracée au compte administratif 2021 dressé par Mme le Maire,
 Vu le résultat de clôture pour l'exercice 2021 détaillé comme suit :

Résultat de clôture y compris les années antérieures :

Résultat sur la section de fonctionnement : + 193,08 €

Résultat sur la section d'investissement : - 82,42 €

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section d'exploitation	A 1 873,23	G 2 267,45	G-A 394,22
	Section d'investissement	B 1 862,42	H 1 570,00	H-B -292,42

		+	+
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section d'exploitation (002)	C 201,14 (si déficit)	I 0,00 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D 0,00 (si déficit)	J 210,00 (si excédent)

	=		=		
	DEPENSES		RECETTES		SOLDE D'EXECUTION (1)
TOTAL (réalisations + reports)	P= A+B+C+D	3 936,79	Q= G+H+I+J	4 047,45	=Q-P 110,66

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (2)	Section d'exploitation	E 0,00	K 0,00
	Section d'investissement	F 0,00	L 0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F 0,00	= K+L 0,00

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
RESULTAT CUMULE	Section d'exploitation	= A+C+E 2 074,37	= G+I+K 2 267,45	193,08
	Section d'investissement	= B+D+F 1 862,42	= H+J+L 1 780,00	-82,42
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F 3 936,79	= G+H+I+J+K+L 4 047,45	110,66

Suite à un débat contradictoire, le conseil municipal décide :

- D'approuver et d'arrêter le compte administratif pour l'exercice 2021 comme présenté ci-dessus.

BUDGET SYLVICULTURE

Vu les articles 1612-12 et 2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales,
 En l'absence de Mme le Maire qui a quitté la salle et ne prend donc pas part au vote,
 Vu l'exécution budgétaire 2021 retracée au compte administratif 2021 dressé par Mme le Maire,
 Vu le résultat de clôture pour l'exercice 2021 détaillé comme suit :

Résultat de clôture y compris les années antérieures :

Résultat sur la section de fonctionnement : + 127,10 €

Résultat sur la section d'investissement :

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	0,00	G	127,10
	Section d'investissement	B	0,00	H	0,00
		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00	I	0,00
		(si déficit)		(si excédent)	
	Report en section d'investissement (001)	D	0,00	J	0,00
		(si déficit)		(si excédent)	
		=		=	
TOTAL (réalisations + reports)		= A+B+C+D		= G+H+I+J	
		0,00		127,10	
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	0,00	L	0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F		= K+L	
		0,00		0,00	
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E		= G+I+K	
		0,00		127,10	
	Section d'investissement	= B+D+F		= H+J+L	
		0,00		0,00	
TOTAL CUMULE		= A+B+C+D+E+F		= G+H+I+J+K+L	
		0,00		127,10	

Suite à un débat contradictoire, le conseil municipal décide :

- D'approuver et d'arrêter le compte administratif pour l'exercice 2021 comme présenté ci-dessus.

4. Approbation des Comptes de Gestion 2021

BUDGET PRINCIPAL

Vu le code général des collectivités

Vu l'exercice du budget 2021.

Madame le Maire informe le conseil municipal que l'exécution des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2021 a été réalisée par la Trésorière des Salies-du Salat.

Après vérification, le compte de gestion, établi et transmis par cette dernière, présente un résultat conforme au résultat du compte administratif de la Commune d'Arbas.

Le compte de gestion du budget principal est approuvé à l'unanimité

BUDGET RÉSEAU CHALEUR BOIS

Vu le code général des collectivités

Vu l'exercice du budget 2021.

Madame le Maire informe le conseil municipal que l'exécution des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2021 a été réalisée par la Trésorière des Salies-du Salat.

Après vérification, le compte de gestion, établi et transmis par cette dernière, présente un résultat conforme au résultat du compte administratif du budget Réseau Chaleur Bois.

Le compte de gestion du budget Réseau Chaleur Bois est approuvé à l'unanimité.

BUDGET PHOTOVOLTAÏQUE

Vu le code général des collectivités
Vu l'exercice du budget 2021.

Madame le Maire informe le conseil municipal que l'exécution des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2021 a été réalisée par la Trésorière des Salies-du Salat.

Après vérification, le compte de gestion, établi et transmis par cette dernière, présente un résultat conforme au résultat du compte administratif du budget photovoltaïque.

Le compte de gestion du budget Photovoltaïque est approuvé à l'unanimité.

BUDGET SYLVICULTURE

Vu le code général des collectivités
Vu l'exercice du budget 2021.

Madame le Maire informe le conseil municipal que l'exécution des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2021 a été réalisée par la Trésorière des Salies-du Salat.

Après vérification, le compte de gestion, établi et transmis par cette dernière, présente un résultat conforme au résultat du compte administratif du budget sylviculture.

Le compte de gestion du budget Sylviculture est approuvé à l'unanimité.

5. Affectation des résultats

BUDGET PRINCIPAL

Vu l'article L 2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'article R 2311-13 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'exécution budgétaire 2021 retracée au compte administratif 2021 dressé par Mme le Maire.
Vu le résultat de clôture pour l'exercice 2021,

Résultat sur la section de fonctionnement : + 101 123,02 €

Résultat sur la section d'investissement compte-tenu des restes à réaliser : - 50 968,00 €

Vu le déficit d'investissement il y a affectation de résultat de la section de fonctionnement vers la section d'investissement pour 50 968,00 €.

BUDGET RÉSEAU CHALEUR BOIS

Vu l'article L 2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'article R 2311-13 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'exécution budgétaire 2021 retracée au compte administratif 2021 dressé par Mme le Maire.
Vu le résultat de clôture pour l'exercice 2021,

- Résultat sur la section d'exploitation : + 8 122,78 €

- Résultat sur la section d'investissement compte tenu des restes à réaliser : + 9 968,64 €

Vu l'excédent d'investissement il n'y a pas d'affectation de résultat de la section d'exploitation sur la section d'investissement.

BUDGET PHOTOVOLTAÏQUE :

Vu l'article L 2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'article R 2311-13 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'exécution budgétaire 2021 retracée au compte administratif 2021 dressé par Mme le Maire.
Vu le résultat de clôture pour l'exercice 2021,

Résultat sur la section d'exploitation : + 193,08 €

Résultat sur la section d'investissement : - 82,42 €

Vu le déficit d'investissement il y a affectation de résultat sur la section de d'exploitation vers la section d'investissement pour 82,42 €

BUDGET SYLVICULTURE :

Vu l'article L 2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'article R 2311-13 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'exécution budgétaire 2021 retracée au compte administratif 2021 dressé par Mme le Maire.
Vu le résultat de clôture pour l'exercice 2021,

Résultat sur la section d'exploitation : + 127,10 €

Résultat sur la section d'investissement : 0,00 €

Il n'y a pas d'affectation de résultat

6. Délibération Opération d'Investissement avant vote du budget

Madame le Maire indique aux membres du Conseil Municipal qu'à la demande de la Trésorerie de Salies du Salat, le paiement de dépenses d'investissement avant le vote du budget 2022 nécessite une délibération autorisant le Maire à mandater ces dépenses dans la limite maximale de 25 % des crédits ouverts au budget de l'année précédente.

Compte tenu des crédits ouverts au chapitre 21 du Budget Prévisionnel en 2021 soit 44 290€, l'autorisation maximale serait de 11 072,50€

Afin de ne pas retarder le paiement des factures aux entreprises, Madame le Maire propose au Conseil Municipal de l'autoriser à mandater les dépenses d'investissement dans la limite de 11 072,50€.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'autoriser Mme le Maire à mandater ces dépenses dans les conditions fixées ci-dessus.

7. Orientation budgétaires 2022

Réfection Pré commun

Réfection toiture presbytère

8. Délibération demande fonds de concours à la 3CGS pour réfection toit presbytère.

Madame le maire propose de solliciter un fonds de concours auprès de la Communauté de Commune Cagire Garonne Salat en complément des subventions déjà obtenues.

La dépense HT serait de 41022,67€, TVA 8204,53€, soit 49227,20€ TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décidé à l'unanimité :

- De demander auprès de la Communauté de Communes Cagire Garonne Salat un fonds de concours.
- D'adopter le plan de financement suivant :

Dépense totale		49227,20 €	
Département	40%	16409,07 €	<i>Obtenu</i>
Région	17,06%	7000,00 €	<i>Obtenu</i>
Fonds de concours 3CGS	20%	8204,53 €	
TVA		8204,53 €	<i>Prêt relais</i>
Reste à la charge de la commune		9409,07 €	<i>Emprunt</i>

- Mandate Mme le Maire pour signer tous documents utiles pour la réalisation de cette opération.

9. Délibération portant incorporation de biens sans maître dans le domaine communal

Madame le Maire demande l'autorisation d'acquérir les biens revenant de plein droit à la commune dans le cadre de la procédure des biens vacants et sans maître. Les parcelles concernées sont celles de Mr ROUICH Maxime décédé depuis le 20 mai 1980 dont la succession est ouverte depuis plus de trente ans et pour lesquelles aucun successible ne s'est présenté. Au total cinq parcelles : A1229, A913, A915, A916 et B242.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la décision et autorise Mme le Maire à acquérir ses biens sans maître, de prendre l'arrêté constatant l'incorporation dans le domaine communal de ces immeubles, l'autorise à signer tous les documents et actes nécessaires à cet effet, et à acquitter les frais d'enregistrement des actes notariés.

10. Délibération contrat assurance du personnel

Le contrat d'assurance statutaire du personnel est arrivé à son terme. Mme le Maire propose le renouvellement de l'assurance du personnel pour la période 2022/2025 tacitement reconductible tous les ans à effet du 1^{er} janvier 2022

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal approuve à l'unanimité :

- L'adhésion au service Contrats-groupe du CDG31.
- D'autoriser Mme le Maire à signer tous documents contractuels et conventionnels ;
- D'inscrire au budget les sommes correspondantes.

11. Questions diverses

Retour contrôle annuel électrique des bâtiments publics. Quelques observations à la marge ont été faites, certaines mises aux normes peuvent être réalisées par l'employé communal, les autres par un électricien.

Cèdre du pré commun : à faire tomber pendant les travaux du pré commun.

Collectes d'encombrants : Il est rappelé que le ramassage des encombrants ne s'effectue pas à des dates fixes mais quand le camion communal est estimé plein. Il ne sera plus accepté de vide maison. Dans la mesure du possible les personnes doivent se rendre à la déchetterie mais aussi aider au chargement des encombrants. Il est rappelé que la commune n'a pas la compétence et que ceci est un service non obligatoire.

La séance est levée à 22h45

Prochain conseil municipal le vendredi 15 avril 2022